

**102^{ÈME} CONGRÈS NATIONAL LE KREMLIN-BICÊTRE,
Vendredi 10, samedi 11 juin 2016.**

***Rapport moral
de Daniel FOULON
Président de la Fédération.***

Chers collègues,

Nous nous sommes quittés à Perpignan avec une résolution générale adoptée à l'unanimité : elle a bien sûr servi de fil rouge pour l'activité fédérale.

Vous avez entendu le rapport d'activité de la Secrétaire générale et avez pu apprécier ainsi un bilan très positif de l'action fédérale au profit de tous.

Le rapport moral que je vous présente se décompose en trois grandes parties : l'école, la laïcité et un ensemble Fédération, union et DDEN

L'école.

L'année scolaire 2015-2016 qui se termine, An IV du quinquennat, An III de la Refondation, An II de la mise en place des PEDT constituait une année de stabilisation de l'école sur ce dernier plan, malgré les réformes encore en cours.

L'Éducation et la formation sont reconnues comme la priorité de la nation. Le budget de l'EN est redevenu le 1er budget de l'Etat, et alors que dans bien des secteurs de la fonction publique il y a eu des suppressions de postes, en 2017 l'Etat aura vraisemblablement créé 60000 postes dans l'EN. Une formation des enseignants, supprimée par le régime précédent, est à nouveau en place avec les ESPE.

Les postes créés pour la prochaine rentrée scolaire sont encore loin de satisfaire tous les besoins.

Les problèmes de remplacement sont criants ce qui a des incidences destructrices sur la formation continue des enseignants.



L'EN elle-même a ses priorités. Elle a voulu par exemple que dans les zones très difficiles les effectifs soient allégés et qu'il y ait un maître de plus que le nombre de classes. Cela est-il suffisant pour réduire les inégalités ? Le doute est permis si d'autres mesures qualitatives ne viennent pas accompagner le quantitatif : formation particulière des enseignants, mesures pour une mixité sociale (carte scolaire par exemple).

Bien sûr ces priorités sont coûteuses en moyens et cela demande une certaine solidarité, le nombre de postes n'étant pas illimité. Mais peut-on accepter des classes de CP avec plus de 24 élèves, des CM avec 30, voire plus, je dis non ! nous devons, nous DDEN, dénoncer les classes surchargées, à tous les niveaux, en conseil d'école, en CDEN et au ministère.

De la même manière, nous ne pouvons accepter l'état dans lequel se trouve la santé scolaire, mais peut-on encore parler de santé scolaire ? Par ailleurs son domaine d'intervention privilégié devrait être l'école maternelle : combien de petites déficiences décelées à temps et accompagnées pourraient aider l'enfant dans son cursus scolaire ? Ce doit être pour nous une revendication permanente comme l'est celle d'une scolarisation possible dès l'âge de 2 ans. Les inégalités sociales s'expriment souvent dans l'acquisition du langage et dans l'apprentissage du vivre ensemble.

Côté RASED vous relevez et dénoncez encore des insuffisances notoires. C'est effectivement un problème grave, manque d'enseignants spécialisés qui ne correspond pas toujours hélas à un manque de postes. C'est dommageable pour les enfants et nous devons le dire au CDEN et au ministère.

On parle beaucoup d'école inclusive, mais l'école se donne-t-elle vraiment les moyens d'accueillir les élèves en situation de handicap ? Les AVS sont trop peu nombreux et pas ou peu formés. L'état s'est engagé sur un statut et une formation. C'est à suivre, dans les écoles et dans les IA. Par ailleurs, alors que la loi sur le Handicap a eu 10 ans en mars dernier, le nombre d'établissements en incapacité d'accueil est encore important et les petites communes ont aujourd'hui beaucoup de difficultés à trouver le financement nécessaire.

La mise en place des PEDT, liée aux nouveaux rythmes scolaires, repose sur un principe qui nous semble essentiel, celui de l'éducation partagée et de la cohérence indispensable entre les différents lieux et temps de vie de l'enfant.

Une évaluation de la Refondation est peut-être un peu prématurée pour en mesurer les effets mais un bilan d'étape est souhaitable. Il semble qu'on s'y emploie ou qu'on s'y prépare dans les IA.



Nous devons y participer activement en rappelant les objectifs – journées d'enseignement plus courtes et activités destinées à tous

- en dénonçant le décret Hamon qui dénature le projet originel,
- en exigeant :
- la gratuité - seul moyen de toucher toutes les couches sociales –,
- une formation qualifiante des intervenants,

et le respect de la laïcité au même titre que dans l'école.

N'hésitons pas à rencontrer les maires à leur montrer que notre domaine d'intervention s'est élargi. Ils font souvent le nécessaire pour les aspects matériels de leur école montrons – leur qu'ils doivent s'investir également pour les enfants de leur commune à travers les PEDT.

Nous n'ignorons pas les difficultés que certaines communes peuvent rencontrer financièrement mais nous constatons aussi que là où il y a volonté politique les choses se font. Enfin l'état qui a initié cette réforme doit aussi donner les moyens de l'appliquer.

La refondation de l'École ne réussira que par la poursuite d'un effort budgétaire à la hauteur des besoins. Nous saurons le rappeler.

Pour conclure ces quelques propos sur l'école, il nous faut rappeler le lien très fort entre la République et son école qui nous autorise à l'appeler l'École de la République. Soyons vigilants : l'école de la République c'est la seule école publique et laïque.

Nous attendons de cette école qu'elle soit celle de la mixité sociale, celle de la réussite pour tous. L'école doit renforcer le sentiment d'appartenance à la République, refuser les ghettos scolaires et urbains.

L'école publique rassemble, elle ne trie pas.

L'école se doit aussi d'être bienveillante.

Ce qui est important c'est ce que l'enfant sait faire, il faut mettre l'accent sur sa réussite. Le valoriser c'est lui donner confiance, c'est le mettre sur la route du progrès. Le sentiment d'échec conduit inévitablement au rejet de l'école, puis de la société.

L'école, la Société doivent porter sur l'enfant un regard d'espoir à partager avec lui. L'école ne doit surtout pas conduire à la désespérance.



La laïcité

La Laïcité ne représente-t-elle pas justement cet espoir ? Vivre ensemble dans le respect des différences et de la liberté de chacun, n'est-ce pas l'espoir que caressent les laïques que nous sommes ?

Peut-on accepter que certains clament à tout vent que la Laïcité est liberticide ? Peut-on accepter que certains utilisent la Laïcité à des fins racistes, xénophobes, basement politiciennes ? Nous répondons non.

La charte de la laïcité figure maintenant dans le règlement des écoles, elle est donc connue de tous. Reste à savoir si elle est utilisée et comment. A nous de nous informer, voire de suggérer.

Nous pouvons par des actions comme il en existe dans certaines unions amener les enfants des écoles à réfléchir, s'exprimer ensemble, sur un thème comme par exemple « l'école nous rassemble » sujet du prix 2016 de la citoyenneté en Isère, organisé par l'Union. J'ai pu admirer les travaux d'élèves, ils ont merveilleusement exprimé des choses simples à leurs yeux et devenues si compliquées pour les adultes.

J'invite le Conseil fédéral et les unions à réfléchir sur l'opportunité d'une action citoyenne en direction des écoles qui pourrait être nationale, pas forcément annuelle, qui viendrait s'inscrire à côté du Concours des écoles fleuries. Cela renforcerait l'impact des plantations d'arbres de la laïcité.

A la suite du 7 janvier 2015 le ministère a réagi en créant la Réserve citoyenne, et la fédération a encouragé chacun d'entre nous à postuler. La mise en place est assez longue comme à chaque fois qu'il y a une innovation ! Toutefois cela fonctionne et des DDEN ont déjà été sollicités par des établissements scolaires.

J'invite les unions à faire le point avec les IA, à nous tenir informé des difficultés éventuelles et des actions locales.

L'année scolaire qui se termine a été marquée par un nouvel événement dramatique lié au terrorisme, sous couvert de religion. Nous avons tous été bouleversés par les circonstances et le nombre de victimes mais attention soyons vigilants, un autre danger tout aussi grave pour notre société serait l'amalgame facile, la xénophobie, le racisme ... etc.

Notre caractère laïque nous impose cette vigilance au sein de l'école mais aussi à l'extérieur où nous avons notre simple costume de citoyen.



En décembre, tout juste trois semaines après le 13 novembre, a été célébré le 110^{ème} anniversaire de la loi de 1905 dite de séparation des églises et de l'Etat. Réjouissons-nous de tout ce qui a été organisé : des colloques aux plantations symboliques en passant par des célébrations par les enfants des écoles chants, rencontres de chorales. Ce qui donnait un air de jeunesse à la loi elle-même !

Il est heureux que le ministère ait fait du 9 décembre le jour de commémoration de cette loi fondatrice.

Nous devons, DDEN rappeler, suggérer aux enseignants l'importance de cette journée particulière, belle occasion de réfléchir sur le « vivre ensemble » sur les valeurs de la République.

Il ne s'agit pas seulement de mémoire avec de beaux discours. Les citoyens en herbe que sont les enfants doivent participer. Je le répète, à nous de suggérer...et de convaincre en proposant une aide peut-être

Quittons l'évènementiel pour revenir à nos préoccupations, je dirai, plus « traditionnelles » ou presque, hélas !

Dans le rapport moral du 101^{ème} congrès je vous disais : « Avec le CNAL nous suivrons le devenir des recommandations de l'Observatoire de la laïcité en ce qui concerne l'Alsace Moselle » et en particulier celle touchant à l'heure d'enseignement religieux sur le temps scolaire. Encore fallait-il que les laïques de ces départements se sentent prêts.

Ils ont en début d'année demandé le soutien d'organisations nationales dont les organisations du CNAL. Une dynamique s'est engagée qui nous a amené à signer l'Appel du 5 avril que nous vous avons communiqué.

Après plusieurs contacts avec l'Elysée il semble que nos amis soient moins optimistes c'est pourquoi il a été décidé que chaque organisation signataire s'adresserait individuellement à l'Etat.

Aussi je propose que le Congrès adresse solennellement l'appel au Président de la République.

Le collectif des associations laïques constitue une ouverture pour la fédération, l'occasion de s'y faire connaître et d'appréhender des sujets plus généraux. C'est important car nous pensons que la laïcité concerne la Société en général et pas seulement l'école.

C'est l'affaire de tous !



Nous devons persévérer dans nos revendications :

l'abrogation des lois Debré, Carle, et de toutes les lois anti-laïques,

l'application intégrale du Code de l'éducation sur l'ensemble du territoire national,

une Ecole publique dans chaque commune, dès lors que la population totale d'âge scolaire permet l'ouverture d'une classe.

Pour rappel : en ce qui concerne la restauration scolaire tout enfant doit avoir droit à un repas équilibré. Vous avez trouvé une enquête de rentrée dans les dossiers.

Les DDEN refusent toute adaptation des repas en fonction des convictions religieuses des familles.

Encadrement des sorties scolaires : Les DDEN sont les défenseurs de la liberté de conscience de l'accompagné et refusent tout prosélytisme.

L'exposition réalisée à partir du livre « L'ABC de la laïcité » d'Eddy Khaldi (qu'il soit remercié ici pour la gratuité de son geste) nous semble un outil important pour le travail d'explication auquel nous devons nous livrer. Le livre lui-même étant très riche d'information et de références.

L'école publique et laïque demande une vigilance de tous les instants. Les tenants du privé confessionnel ont souvent l'oreille de nos gouvernants, (cf Hollande lettre au SG EC) les sectes, les communautaristes ont également des lobbies puissants tout comme les marchands d'éducation. La guerre scolaire n'est pas terminée : elle est réelle, camouflée. Je vous renvoie aux nombreux livres sur le sujet dont ceux d'E. Khaldi et le dernier en date de Guy Georges paru ce trimestre : « la guerre scolaire » chez Milo

Je vous engage à dénoncer tout manquement, toute dérive auprès de l'administration locale et à en nous en avertir afin que la fédération puisse intervenir auprès du ministère. C'est la procédure : l'union interpelle l'échelon départemental et la fédération le niveau national.

La fédération : j'ai l'habitude, parce que c'est ma conviction profonde, de dire la fédération c'est vous les unions, nous tous, les DDEN. C'est d'abord notre activité sur le territoire qui nous rend crédible.



La fédération joue son rôle fédérateur : elle informe, initie, donne des outils, sollicite les unions, les rencontre lors de leurs AG ou lors de réunions régionales, les encourage, les aide, à leur demande. Elle donne de la cohérence aux diverses actions entreprises localement. Pour autant, jusqu'à ce jour la fédération a toujours respecté l'histoire des unions liée souvent à l'histoire de la région. Il y a pourtant besoin de raffermir nos liens : est-il normal que moins de 50% des unions répondent à nos questionnaires malgré des relances ? ! Est-t-il normal qu'il y ait aujourd'hui des Unions qui n'aient versé aucune avance sur les adhésions ? qui refusent systématiquement de participer au concours des écoles fleuries ?

Je ne parlerai pas des pratiques, mais sachez que lorsque la fédération rencontre le ministère ou un DASEN, il lui est fort désagréable d'entendre dire, alors qu'elle développe une argumentation, que dans tel ou tel département on ne s'y conforme pas.

On s'étonne bien sûr, on conteste, mais pour la crédibilité ce n'est pas bon ! Je vous invite à réfléchir sur ces propos. C'est ça aussi l'esprit fédéral !

Je rejette depuis ma première jeunesse toute idée d'uniformisation autoritaire, pour ne pas dire totalitaire, contraire aux libertés individuelles, mais je vous invite à l'harmonisation dans le respect des textes, des fonctionnements et de la personnalité de votre union.

Pour donner un exemple simple : il me semble nécessaire que les unions utilisent les technologies nouvelles. Peu importe ce que vous choisirez-même si nous vous proposons une solution qui nous semble satisfaisante- en revanche sur votre site mettez un lien avec le site fédéral et communiquez-nous un lien à mettre sur notre site. Voilà un exemple de vie fédérale non contraignante !

Une harmonisation de nos pratiques est nécessaire et nous sommes prêts à vous aider en participant ou initiant à votre demande une formation ad hoc.

L'un des objectifs de la Fédération pour cette année était l'informatisation de la trésorerie. C'est chose faite et nous avons pu d'ores et déjà en apprécier les avantages. Nous pouvons encore progresser et les remboursements par virement devraient améliorer le fonctionnement. La mise en place en est un peu compliquée mais c'est en bon chemin.

Un autre objectif portait sur l'amélioration de la communication fédérale. Je dois dire qu'il n'est pas atteint. Le constat, la réflexion sont un 1er stade mais cela doit aboutir à des propositions concrètes. Le site n'est pas attractif pour différentes raisons, nous en avons parlé avec le professionnel qui nous a renvoyé la balle : « à vous de le rendre attractif, ... ».



Il y a urgence : nous nous préparons au renouvellement quadriennal et le site fédéral doit jouer son rôle d'incitation par des flashes parlants.

Mais je voudrais à cet instant introduire une réflexion qui court au CF mais qui nous concerne tous et qui dépasse le cadre même de la fédération. La question est celle du rôle que jouent les nouvelles technologies dans notre société. Je suis pour ma part entièrement équipé (y compris tablette) et ne suis donc pas rebelle mais l'informatique n'est pas un remède miraculeux. Le constat : nous recevons une profusion d'informations et paradoxalement ces outils de communication nous isolent et nous rendent plus malléables par manque de recul et de véritables débats face à des informations souvent incontrôlables.

Nous avons dans nos instances des lieux possibles d'information et d'échanges : les secteurs, les unions, les AG. Peut-on établir une information directe des adhérents par internet sans risquer de les couper des niveaux intermédiaires ? N'est-ce pas aux unions à distribuer les informations ? Le lien direct fera-t-il mieux fonctionner l'union défaillante ? Il me semble que c'est un vrai sujet de réflexion et c'est pourquoi je vous le livre.

Nous avons abordé le renouvellement quadriennal. Dois-je revenir sur nos propos de l'an dernier que nous reprenons à chaque occasion : « Notre premier souci, et qui doit être constant est celui du recrutement, soyons chers collègues, conscients que le nombre d'adhérents est important : pour notre trésorerie, certes, mais pas seulement. ... le nombre est important pour notre représentativité. Je ne suis pas loin de penser que si nous étions le double nous aurions peut-être déjà été reçus par madame la ministre ». Enfin les appels qui nous parviennent directement d'écoles sans DDEN et le travail que nous effectuons nous permettent de dire en toute modestie qu'il faut réussir le renouvellement pour l'école publique.

La circulaire nous a été promise pour début juin. Dans vos dossiers de congressistes vous avez un exemplaire papier des documents fédéraux actualisés. Les unions les recevront par internet dès que nous aurons pu mettre les références du BO.

Être nombreux, actifs pour être reconnus. Est-ce suffisant, et par qui ?. Notre accompagnement de l'école depuis 1886, notre fidélité à notre idéal laïque font que même s'il peut apparaître quelques divergences nous appartenons à cette grande famille des associations laïques proches de l'école publique.

Le ministère nous a reconnu association éducative complémentaire de l'enseignement public. Vous pouvez vous en prévaloir auprès des DASDEN et préfets pour représenter les



dîtes associations au CDEN, auprès des directeurs d'ESPE pour des formations. Nous pourrions l'utiliser de la même manière pour demander à siéger au CSE.

Vous pouvez exploiter en tant qu'union le fait que la Fédération soit Ambassadeur de la réserve citoyenne.

Une troisième reconnaissance, associative, celle-là, et non moins importante est en cours et devrait se concrétiser avant la fin du mois. Elle était impossible avant que nous ne soyons agréés association complémentaire : suite à certains échos d'union nous avons sollicité notre adhésion au CAPE (collectif des associations partenaires de l'école) qui regroupe et coordonne les associations complémentaires de formation. C'est important pour les unions qui souhaitent intervenir dans les ESPE et qui se voyaient le chemin barré pour non appartenance au CAPE.

Nous avons donc de nouveaux points d'appui pour notre action. Sachons les utiliser.

Pour autant nos entrées au ministère ne sont pas simples.

A ma demande après la découverte que nous n'avions pas de DDEN dans les départements concordataires, nous nous sommes donnés un autre objectif : recruter des DDEN en Alsace Moselle.

Nous avons terminé à Colmar notre cycle de rencontres des DASEN de ces départements». Ces rencontres ont été utiles :

Elles nous ont permis de faire connaître les DDEN, leur fonction, les missions, ainsi que la fédération dans le Bas-Rhin, très réservé.

Dans les deux autres départements l'accueil a été plutôt sympathique, les DDEN étaient déjà connus (plutôt en bien) de nos interlocuteurs.

Nous avons aussi pu prendre la mesure du « phénomène concordataire » dans la région : la loi nationale ne s'y applique pas forcément, sous prétexte de statut local, et on ne ressent pas le besoin de changer quelque chose qui nous est présenté comme « idéal » en Bas-Rhin.

La tendance y est très nettement communautariste.

Quoi qu'il en soit il est aussi très clair que les trois DASEN attendent un signe particulier de l'Etat pour mettre en œuvre la circulaire du Renouvellement quadriennal quand elle paraîtra.



En conclusion notre volonté d'appliquer le code de l'éducation sur l'ensemble du territoire est désormais connue localement sans ambiguïté.

Avant même la fin du cycle nous avons fait une demande d'audience auprès de la ministre sur ce sujet.

Je vous propose qu'avec ou sans soutien du ministère nous poursuivions la démarche et présentions dès l'an prochain des candidatures qui permettront de tester les réactions locales et de réagir en conséquence sur un autre plan si c'est nécessaire.

Alors que nous souhaitons recruter, communiquer, des questions me sont venues à l'esprit : quelle image donnons-nous de notre fonction là où nous l'exerçons ? qu'apportons-nous à ceux qui nous rejoignent ? pourquoi certains nous quittent-ils au bout d'un an ? Nous sommes fiers de nos 130 ans mais est-ce que c'est cela qu'il faut mettre en avant ?

Qu'est-ce qu'un DDEN en ce début de 21^{ème} siècle ?

Nous avons interrogé les unions dans le cadre de la préparation du 100^{ème} Congrès. Il faut bien dire qu'à peine un tiers des unions avaient répondu à ce questionnaire qui est pourtant vital. Un point qui en ressortait est l'attachement à la tradition républicaine de l'école et de la fonction de DDEN.

C'est clair, nos missions ne s'arrêtent pas à l'aspect matériel de l'accueil des enfants, ni même à ce statut de « gardien de la paix scolaire » qu'on nous a prêté.

Avec la refondation notre champ d'action s'est élargi aux PEDT.

La réserve citoyenne nous amène à des interventions en classe.

Nous sommes sollicités parfois sur des questions difficiles, comme le harcèlement par exemple ou d'autres problèmes tout aussi graves.

Dans le cadre du cycle 3, nous souhaitons une véritable continuité pédagogique et revendiquons notre présence officielle dans les Conseils d'administration des Collèges.

Nos missions s'élargissant, demandant un certain « professionnalisme » notre statut actuel de bénévole doit évoluer et cela doit apparaître dans le Code de l'Éducation. Est-ce que cela ne rendrait pas la fonction plus attrayante aux candidats éventuels ? est-ce que cela ne donnerait pas un autre regard sur nous de la part de l'administration ? C'est un grand chantier que nous n'avons pas le droit d'éluder.

Nous allons entrer, si nous n'y sommes déjà, dans une période préélectorale difficile, déstabilisante, et c'est alors que vont se dérouler les opérations de renouvellement. La



féderation doit pouvoir travailler dans la sérénité en dehors des enjeux personnels ou politiques. Le seul enjeu qui vaille c'est l'école laïque et les citoyens en herbe qu'elle accueille pour qu'ils apprennent à vivre ensemble, pour qu'ils acquièrent les connaissances faisant d'eux des citoyens épanouis et responsables.

Et pour reprendre un extrait de motion d'un département : en cette période de fin de législature, et dès à présent, les DDEN doivent rester vigilants et attentifs à toutes les attaques qui pourraient déstabiliser notre système éducatif et les dénoncer. Si des réajustements sont encore nécessaires, beaucoup d'avancées ont modernisé l'École et nous devons défendre la priorité à l'éducation et à la formation qui a prévalu ces quatre dernières années.

Les différentes réflexions que je vous ai proposées me semblent nécessaires et peut-être salutaires pour la pérennisation des DDEN.

Nous devons, sans nostalgie, nous appuyer sur le passé, pour regarder vers le futur.

Nous avons cette responsabilité par rapport à nos anciens, par rapport à l'école publique, par rapport aux valeurs de la république que nous chérissons : liberté, égalité, fraternité, laïcité.

Cet amendement est adopté voir article 101 de la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

- Article 101 _

L'article L. 212-8 du code de l'éducation est ainsi modifié :

1° Après le quatrième alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :
« En outre, le maire de la commune de résidence dont les écoles ne dispensent pas un enseignement de langue régionale ne peut s'opposer, y compris lorsque la capacité d'accueil de ces écoles permet de scolariser les enfants concernés, à la scolarisation d'enfants dans une école d'une autre commune proposant un enseignement de langue régionale et disposant de places disponibles. La participation financière à la scolarisation des enfants concernés fait l'objet d'un accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. A défaut d'accord, le représentant de l'Etat dans le département réunit les maires de ces communes afin de permettre la résolution du différend en matière de participation financière, dans l'intérêt de la scolarisation des enfants concernés. » ;

2° Au cinquième alinéa, la référence : « à l'alinéa précédent » est remplacée par les références : « aux quatrième et cinquième alinéas ».

Lire aussi origine de cet amendement : La prime aux langues régionales



L'Assemblée nationale a adopté, jeudi 5 mars, un amendement présenté par le gouvernement destiné à faciliter l'inscription des enfants dans les classes bilingues d'une école publique.

L'amendement 2146 présenté par Marylise Lebranchu a été préparé par Paul Molac (EELV), Nathalie Appéré (PS) et Jean-Jacques Urvoas (PS), députés du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine et du Finistère ; il complète l'article L 212.8 du Code de l'éducation qui précise les conditions dans lesquelles une commune doit contribuer au financement des dépenses scolaires d'un enfant résidant sur son territoire et scolarisé dans une autre commune.

Ce nouvel alinéa indique : « En outre, le maire de la commune de résidence dont les écoles ne dispensent pas un enseignement de langue régionale ne peut s'opposer, y compris lorsque la capacité d'accueil de ces écoles permet de scolariser les enfants concernés, à la scolarisation d'enfants dans une école d'une autre commune proposant un enseignement de langue régionale et disposant de places disponibles. La participation financière à la scolarisation des enfants concernés fait l'objet d'un accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. »

Paul Molac (EELV), Jean-Jacques Urvoas (PS) et Nathalie Appéré (PS) rappellent dans un communiqué commun que « certains parents se sont vus opposer un refus d'inscription au motif que la commune où ils habitent refuse de participer aux frais de scolarité. Cette situation est source de nombreux problèmes. Elle limite l'accès en classe bilingue pour de nombreux enfants. Elle provoque des procédures judiciaires et induit des tensions entre les familles et les mairies et entre certaines mairies entre elles. » Chaque année, des difficultés de cet ordre apparaissent, par exemple à la rentrée 2015 à Landerneau (Finistère).

En séance, Nathalie Appéré a ajouté qu'elle aurait aimé « une formule un peu plus tranchée », rendant obligatoire la participation financière de la commune de résidence. Déplorant que « le Conseil constitutionnel a estimé que [l'article 75-1 de la Constitution, reconnaissant les langues régionales] ne servait à rien » et « avait uniquement une fonction décorative », Paul Molac a déclaré qu'il espérait déposer « d'ici la fin de la législature une proposition de loi uniquement consacrée aux langues régionales ». En décembre 2010, deux propositions de loi similaires avaient été déposées à l'Assemblée, l'une par le groupe socialiste et la seconde par le groupe UMP ; elles n'ont jamais été examinées.



Avec cette disposition les autres établissements privés (confessionnels ou autres) pourront ultérieurement revendiquer au nom de l'égalité de traitement l'aggravation de la loi Carle. L'enseignement catholique ne manquera pas de le revendiquer. De fait, cela reviendrait à remettre en place l'amendement dit Charasse que la loi Carle avait sensiblement atténué. En outre, le maire de la commune de résidence dont les écoles ne dispensent pas un enseignement de langue régionale ne peut s'opposer, y compris lorsque la capacité d'accueil de ces écoles permet de scolariser les enfants concernés, à la scolarisation d'enfants dans une école d'une autre commune proposant un enseignement de langue régionale et disposant de places disponibles. La participation financière à la scolarisation des enfants concernés fait l'objet d'un accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. A défaut d'accord, le représentant de l'Etat dans le département réunit les maires de ces communes afin de permettre la résolution du différend en matière de participation financière, dans l'intérêt de la scolarisation des enfants concernés.

Adopté à l'unanimité, le 11 juin 2016.

